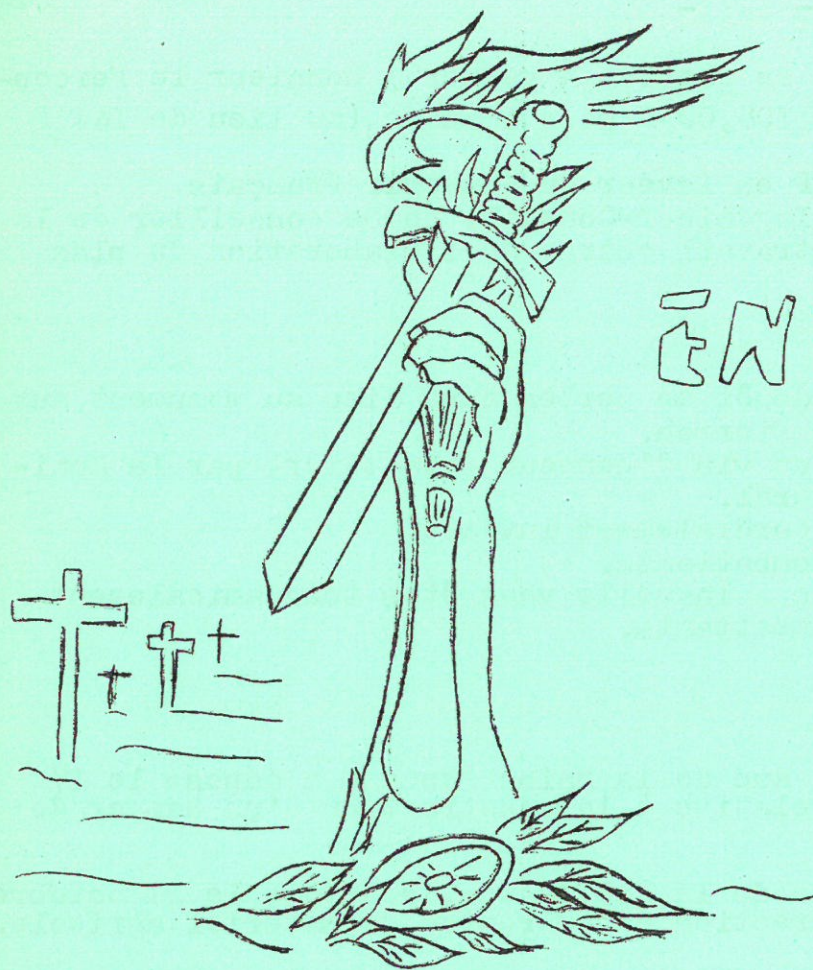




ENTRÉE-NOUS.

Novembre 78

I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 27 Octobre 1978, le Conseil

- est informé des dispositions qui entreront en vigueur le 15 Juillet 1980 concernant l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. A cette date, la loi votée par le Parlement sera appliquée et imposera pour les communes:
 - la suppression des décharges actuelles,
 - l'obligation d'amener (ou de faire enlever) les ordures vers une décharge contrôlée autorisée dont le lieu actuellement n'est pas encore définitivement arrêté. Pour les cantons de Baccarat et Bardonviller, ce site pourrait se situer vers Pexonne.

Ces dispositions légales, auxquelles il n'est pas possible d'échapper, entraîneront pour les contribuables une augmentation substantielle de la taxe d'enlèvement par rapport à celle qui est actuellement perçue. Des aménagements financiers, décidés par le Conseil Général de Meurthe et Moselle, atténueront, les premières années, le montant de la redevance à régler.

Pour que, le moment venu, le nouveau service soit assuré au prix le plus juste, compte tenu qu'aucune commune ne peut se permettre d'avoir sa propre décharge contrôlée (coût trop élevé), le Conseil accepte que le SIVOM du Pays de Baccarat soit le maître d'oeuvre en la matière, selon des modalités d'application qui seront précisées ultérieurement.

.../...

- prend note que l'indemnité de gestion à verser à Monsieur le Percepteur de Baccarat s'élève à 108,00 F pour l'année (au lieu de 144 F précédemment).
- vote une subvention de 50 F en faveur du Souvenir Français.
- accepte Monsieur DRAPERI, Ingénieur-Conseil, comme conseiller de la commune dans le Groupe de travail chargé de l'élaboration du plan d'occupation des sols.

II.- CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE.

- 9 H : Messe
- à l'issue de la messe, un dépôt de gerbes aura lieu au monument aux Morts et à la stèle Pierre Pierron.
- après le dépôt de gerbes, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, salle du Foyer Rural.
Toute la population y est cordialement invitée.
- 13 H : Repas des Anciens Combattants.
- à partir de 17 H : sauterie à laquelle vous êtes tous amicalement conviés par les Anciens Combattants.

III.- PERMIS DE CONSTRUIRE.

- Madame Lucienne MELINE, 1, Rue de la Maison Ronde, a déposé le 17 octobre 1978 une demande relative à la construction d'un hangar de rangement.
- Monsieur Louis BERNARD, Rue de la Libération, a déposé le 27 octobre une demande concernant l'érection d'une remise de matériel agricole.

IV.- LE BONHEUR GENEREUX.

Lors du mariage de Monsieur Bernard FERRY, célébré le 30 septembre 78 à PONTARLIER, la somme de 75,00 F a été remise en faveur des Anciens de THIAVILLE.

Tous nos remerciements et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

V.- BRIOCHES DE L'AMITIE.

Nous en avons commandé 150, soit 15 de plus qu'en 1976. Il en a manqué et nous avons dû aller en rechercher. Résultat: 160 brioches vendues pour la somme de 1 618,00 F. Bravo!...

Merci pour votre générosité, merci pour votre accueil, merci enfin aux vendeurs bénévoles.

VI.- QUETE EN FAVEUR DES ANCIENS.

Les Adjoints et Conseillers, que je remercie, vous ont sollicités le dimanche 22 octobre en faveur des Anciens de Thiaville. Nous savions que l'on ne faisait jamais appel en vain à votre générosité et la quête, bien que légèrement inférieure à celle de 1977, a produit la coquette somme de 1 226,50 F.

Un grand merci à tous.

VII.- DONS.

Les membres du Comité de l'U. S. RAON (Football) ont remis la somme de 50 F en faveur des Anciens de Thiaville.

.../...

Par ailleurs, plusieurs dons anonymes (50 F, 10 F, 5 F) ont été enregistrés lors du Bal des Sports. Enfin, la somme de 10 F a été remise lors de l'opération " Brioches ".

Le Maire, au nom des différents bénéficiaires, remercie chaleureusement les généreux donateurs.

VIII.- NOUVEAUX HABITANTS.

Monsieur et Madame Gustave OIRY, venant de BAN-de-LAVELINE dans les Vosges, occupent depuis le 21 octobre 1978 leur maison, 8, rue du Moulin.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Thiaville.

IX.- MATRICES CADASTRALES.

Elles viennent d'être envoyées au Service du Cadastre à Nancy pour la révision annuelle. Nous vous aviserons de leur retour en Mairie.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- POMPIERS.

Les calendriers 1978 des Pompiers de Thiaville portant les numéros suivants: 27 - II2 - 58 gagnent une bouteille de vin à prendre à la Boulangerie MULLER.

G . C .

II.- FOYER RURAL.

Gymnastique Féminine.

Elle connaît un franc succès et c'est tant mieux. Les inscriptions enregistrées témoignent que cette nouvelle activité correspond à un réel besoin. Qu'il me soit permis de remercier Madame CHAXEL pour son aimable prêt des tapis de sol.

J . S .